

COMITE DE RIVIERE DU FANGU

Procès-verbal de la réunion du Comité de Rivière du Fangu
du 14 février 2013 à la Mairie de Galéria

Présents :

Michael CROPANESE (CTC)
Pierre GUIDONI (Maire de Calenzana / Conseiller Général de Calenzana)
Jean-Marie SEITE (Maire de Galéria)
Brice ALBERTINI (agent communal de Galéria)
Pasquale SIMEONI (Maire de Manso / chargé de mission - PNRC)
Julien INNOCENZI (Coordinateur de la réserve MAB Fangu - PNRC)
Rebecca BURLAUD (Stagiaire au Parc Naturel Régional de Corse)
Jean Claude AGOSTINI (Président du SIVU « Acqua di u Filosorma »)
Serge CALENDINI (Responsable du Département - OEC)
Laurent SORBA (OEC)
Antoine ORSINI (Université de Corse)
Pierre POLI (Président de l'AAPPMA de Balagne)
Karelle MATTEODA (Chargée d'intervention - Agence de l'Eau RMC)
Sylvie ORSONNEAU (Agence de l'Eau RMC)
Julia CULIOLI (Chargée de mission – DREAL de Corse)
Bénédicte BENOIT-SISCO (Chargée de mission - Conservatoire du littoral)
Maelys REUNAUT (DDTM 2B – Police de l'eau)
Eric GUYON (DDTM 2B – Natura 2000 / Biodiversité)
Camille ALBERTINI (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques)
Stéphane MURACCIOLE (Office National des Forêts de Corse)

Excusés :

Emmanuel DE GENTILI (Présidente de l'OEHC)
Audrey HONOREZ (OEHC)
Mady TORRE (Chef du service Patrimoine – PNRC)
Michel ZANETTACCI (Eco-développeur - PNRC)
Jean-Pierre FONTANA (Président de l'APEEM)

1. Rappel de l'ordre du jour de la séance du Comité de Rivière du Fangu

1. Mot d'accueil de Monsieur le Maire de Galéria
2. Election du Président du Comité de Rivière par le collège des collectivités territoriales et par le collège des usagers. Le candidat devra être issu du collège des collectivités territoriales.
3. Actualisation de la composition du Comité de Rivière
4. Présentation du dossier définitif par Monsieur Pasquale SIMEONI, chargé de mission
5. Clôture de la séance par Monsieur le Président du Comité de Rivière

2. Mot d'accueil de Monsieur le Maire de Galeria

La séance débute à 10H00. M. Jean Marie SEITE, Maire de Galéria, prononce un mot de bienvenue et souligne l'exemplarité de la démarche initiée par le Parc Naturel Régional de Corse.

2. Election du Président du Comité de Rivière par le collège des collectivités territoriales et par le collège des usagers. Le candidat devra être issu du collège des collectivités territoriales

En l'absence d'autres candidats, 10 voix sont recueillies au niveau des 2 collèges concernés pour la candidature de M. Pierre GUIDONI, Maire de Calenzana et conseiller général du canton de Calenzana, qui est donc élu à l'unanimité.

Le Président du Comité de Rivière du Fangu remercie les membres du Comité de Rivière de leur confiance et fait l'intervention suivante :

Discours de M. le Président du Comité de Rivière du Fangu

Je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble des membres présents pour la confiance qu'ils m'ont témoigné en m'élisant Président du Comité de Rivière du Fangu.

Initié en 2006, ce projet pilote pour la Corse a obtenu l'agrément du Comité de Bassin le 10 décembre 2012, ce qui nous permettra d'aboutir dans les prochains mois à la signature du premier Contrat de Rivière de Corse.

Cela n'est pas le fruit du hasard mais rendu possible grâce à la volonté politique des élus locaux des trois communes concernées par le bassin versant du Fangu, l'appui du PNRG et le soutien constant de tous les partenaires : la CTC, l'Agence de l'Eau RM&C, la DREAL, l'Office de l'Environnement, le Conseil Général de Haute-Corse pour n'en citer que quelques-uns.

Bien que le Fangu soit un « torrent sauvage de montagne » réputé pour la beauté de ses vasques et la transparence de ses eaux, et bien qu'il soit loin d'être le plus menacé des cours d'eau de l'Ile, sa préservation est capitale pour l'avenir de notre vallée et de ses habitants. Véritable ligne de biodiversité, il constitue également un atout économique majeur pour la micro-région.

Grace au Contrat de Rivière et à son programme d'actions sur 5 ans, nous faisons le choix de préserver sur le long terme le bon état de notre fleuve. Nous voulons ainsi anticiper sur les problèmes liées aux pratiques et aux usages mal contrôlés en s'inscrivant dans une démarche de gestion durable de la ressource en eau, en aboutissant à une gestion raisonnée et équilibrée de l'alimentation en eau potables des communes du bassin versant, en étant exemplaire en matière d'assainissement collectif et individuel pour ne parler que des principaux volets du programme d'actions.

Même si une étape clé de la procédure a été franchie, le chantier est loin d'être terminé. Nous avons donc pour les mois à venir et pour les 5 prochaines années du « pain sur la planche ». Mais notre Comité de Rivière pourra s'appuyer sur le Parc Naturel Régional de Corse et sur l'ensemble des partenaires impliqués dans la démarche.

Pour conclure, je tiens à rendre hommage à mon prédécesseur, le Dr Dany ROSSI, ancien maire de Galéria et Président du Comité de Rivière de 2009 à 2012. Je tiens également à souhaiter la bienvenue au nouveau maire de Galéria, Jean Marie SEITE, qui possède les qualités requises pour faire de cette merveilleuse commune un exemple en matière de développement durable.

3. Actualisation de la composition du Comité de Rivière du Fangu

M. Pasquale SIMEONI intervient auparavant pour rappeler que le Comité de Rivière du Fangu a été créé par arrêté du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 4 décembre 2008. Son installation officielle a eu lieu le 27 juillet 2009 à la tour de Galéria.

Lecture est ensuite faite du projet d'actualisation du comité de rivière distribué en séance. Après quelques réajustements, le projet est approuvé par l'ensemble des membres présents.

Le nouveau comité de rivière du Fangu est composé de 39 membres répartis en 3 collèges distincts :

Collège des collectivités et de leurs établissements publics (14 membres) :

- Collectivité Territoriale de Corse
- Conseil Général de Haute-Corse
- Parc Naturel Régional de Corse
- Commune de Calenzana
- Commune de Galéria
- Commune de Manso
- Communauté de Communes Calvi Balagne
- Communauté de Communes du Niolu
- Syndicat Mixte du Pays de Balagne
- Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Acqua di u Filosorma »
- Office d'Équipement Hydraulique de la Corse
- Office de l'Environnement de la Corse
- Office de Développement Agricole et Rural de la Corse
- Agence du Tourisme de la Corse

Collège des usagers et personnes compétentes (12 membres) :

- Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Balagne
- Fédération de la Corse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Chambre d'Agriculture de Haute-Corse
- Association pour l'Étude Ecologique du Maquis et des Autres Milieux Naturels
- Association « Per u Falasorma sempre vivu »
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse
- Centre Régional de la Propriété Forestière de Corse
- Un représentant des agriculteurs/éleveurs locaux
- Un représentant du comité scientifique de la réserve MAB Fangu
- Un représentant du comité de pilotage Natura 2000 Fangu
- Un représentant de l'Université de Corse qualifié par sa connaissance des milieux
- Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (13 membres) :

- Préfecture de Haute-Corse
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse
- Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Corse
- Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse

- Agence Régionale de Santé de Corse
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Haute-Corse
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de Haute-Corse
- Office National des Forêts de Corse
- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie de Corse
- Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- Bureau de Recherches Géologiques et Minières

4. Présentation du dossier définitif par Monsieur Pasquale SIMEONI, chargé de mission

Le dossier définitif est présenté par M. Pasquale SIMEONI.

Présentation du contexte général de la démarche :

- Périmètre du Contrat : BV du Fangu
- Superficie du BV : 235 km²
- Linéaire concerné : 25 km
- Nombre de communes : 3 (Galéria, Manso et Calenzana)
- Population concernée : environ 400 habitants permanents
- Autres protections : Natura 2000, Réserve MAB, ZNIEFF, ZICO, Site classé....

Masses d'eau concernées, objectifs et échéances :

Le bassin versant du Fangu est composé de 8 masses d'eau (6 superficielles et 2 souterraines). Toutes ces masses d'eau sont en bon état, à l'exception du Fangu qui est en état moyen à cause du paramètre « invertébrés ». L'objectif est l'atteinte du bon état d'ici à 2015.

Les objectifs du Contrat de Rivière Fangu sont les suivants :

- Le partage de la ressource entre les différents usages (baignade, alimentation en eau potable et milieux).
- L'amélioration de la qualité de l'eau dans la zone intermédiaire permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques.
- La préservation de la biodiversité.
- La prise en compte du risque inondation dans la zone intermédiaire.

Le plan d'action se structure en 5 parties :

- Volet A : Travaux de lutte contre la pollution
- Volet B1 : Gestion et protection des cours d'eau et des milieux aquatiques
- Volet B2 : Gestion des risques liés aux crues
- Volet B3 : Gestion de la ressource
- Volet C : Animation, communication et sensibilisation

Le montant total du contrat de rivière est estimé à 1 817 895,00 euros et se répartit comme suit :

- Volet A : 891 000,00 €
- Volet B1 : 20 000,00 €
- Volet B2 : en régie

- Volet B3 : 821 090,00 €
- Volet C : 85 805,00 €

Présentation du programme d'actions et discussions :

Volet A : Travaux de lutte contre la pollution

Md. Sylvie ORSONNEAU indique que le contrat de rivière Fangu sera examiné lors du prochain Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui aura lieu le 28 mars 2013.

Md. Maelys REUNAUT intervient ensuite pour demander si les communes de Manso et Galéria ont créé un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

M. Pasquale SIMEONI explique que des SPANC communaux ont été créés en 2006 mais que leur gestion reste problématique.

M. Jean Marie SEITE souligne qu'un transfert de la compétence assainissement à la CCCB est envisagé. Dans ce cadre, une étude devrait débuter dans le courant de l'année.

Md. Karelle MATEODA demande des précisions sur l'état d'avancement des profils de baignade.

M. Pasquale SIMEONI indique que bureau d'études TPAe a obtenu le marché sur les 2 communes. L'étude devrait donc débuter courant février. Cependant, les subventions de fonctionnement attribuées par l'OEC ne sont valables qu'un an. Les communes devront donc faire une nouvelle demande de financement, ce qui implique de prendre une délibération et de constituer un nouveau dossier.

Volet B1 : Gestion et protection des cours d'eau et des milieux aquatiques

Md. Bénédicte BENOIT-SISCO intervient sur le plan de gestion de l'embouchure du Fangu et indique que le document finalisé sera présenté lors du Copil Natura 2000 prévu le 14 mars 2013. A cette occasion, une présentation à mi-parcours de l'étude Cistude sera également réalisée.

M. Pasquale SIMEONI demande si la Fédération de pêche a prévu de réaliser des analyses génétiques sur le Fangu.

M. Stéphane MURACCIOLE explique que des études génétiques ont été réalisées sur le ruisseau de Bocca Bianca en septembre 2012. Cependant, il estime que tous les cours d'eau ont été étudiés et qu'il serait pertinent de s'intéresser à d'autres espèces comme l'anguille et/ou la blennie.

M. Pierre POLI pense qu'il serait intéressant de réaliser des prospections sur le ruisseau de Marzulinu.

M. Pasquale SIMEONI intervient sur le problème de la qualité écologique du Fangu au niveau du point DCE de Treccia. Il existe également un point de contrôle sanitaire des eaux de baignade à Tuarelli (ARS).

M. Stéphane MURACCIOLE explique que la température élevée de l'eau en été pourrait constituer une explication.

M. Sylvie ORSONNEAU précise que l'étude hydrobiologique a pour objectif d'analyser la variabilité spatiale et temporelle de la qualité de l'eau du Fangu. La question qui se pose est de savoir si le point DCE de Treccia est représentatif de l'ensemble du cours d'eau. Il faudra donc choisir un point en amont et un autre en aval de Treccia.

M. Antoine ORSINI indique qu'on pourrait facilement calculer un IBGN en plus de la méthode DCE compatible.

Volet B2 : Gestion des risques liés aux crues

M. Pasquale SIMEONI indique que la commune de Manso élabore actuellement son PCS avec l'appui du SDIS 2B et de l'Université de Corse ; celui de Galéria est en préparation.

Volet B3 : Gestion de la ressource

M. Jean-Marie SEITE intervient pour souligner que la commune de Galéria a lancé un important programme de travaux sur le réseau communal. Une campagne de recherche de fuite a été menée et a permis d'améliorer le rendement des réseaux. Dans une seconde phase, le déplacement et le remplacement des compteurs de particuliers permettra de régler le problème du piratage. Des actions de sensibilisation et de pédagogie seront également menées pour faire évoluer les pratiques. Par ailleurs, la réhabilitation de la retenue de Tavulaghja et la remise en état du canal d'irrigation est envisagée dans l'optique de produire de l'eau brute pour l'arrosage de jardins collectifs.

M. Antoine ORSINI et Pierre GUIDONI précisent que Corte et Calenzana connaissent également des problèmes liés au piratage et au vol d'eau.

Md. Karelle MATEODA indique que pour obtenir les aides sur les forages de Manso, il faut avoir la DUP ou a minima le récépissé de dépôt du dossier complet.

Md. Maelys RENAUT précise qu'elle n'est pas opposée à l'augmentation de l'autorisation de prélèvement du forage de Cinque Arcate. Néanmoins, elle souhaiterait attendre le résultat des travaux sur le réseau afin d'avoir un rendement consolidé pour remonter le plafond de prélèvement.

M. Jean Marie SEITE souhaite poser rapidement 3 piézomètres pour étudier le comportement de la nappe et les intrusions d'eau salée. Par ailleurs, les volumes prélevés en pointe (1100 m³) sont deux fois supérieurs à l'autorisation de pompage (600 m³), ce qui pourrait avoir des conséquences sur le biseau salée.

Md. Sylvie ORSONNEAU indique que la réalisation d'une étude hydrogéologique poussée avait été envisagée dans un premier temps mais ce projet a été abandonné par la suite.

Md. Maelys RENAUT explique que l'étude programmée dans le contrat de rivière constitue un premier pas vers la compréhension de la nappe. Il est certain qu'une étude de caractérisation de la nappe avec la réalisation d'un profil 3D aurait un coût nettement plus

élevé. Si dans les années à venir on observe une augmentation des prélèvements, il faudra sans doute revoir cette étude.

M. Pasquale SIMEONI s'interroge ensuite sur l'état d'avancement de la régularisation de la prise de Cavichja.

Md. Maelys RENAUT indique que la DDTM a demandé des compléments à l'OEHC (inventaire invertébrés et truites). L'étude sur les invertébrés a été réalisée. En revanche, l'OEHC n'a trouvé aucun prestataire pour réaliser l'étude sur les truites. Il s'agit donc d'une pièce manquante au dossier. Par ailleurs, le dossier de régularisation prévoit de laisser 1/60^{ème} du module en débit réservé en été (la réglementation prévoit 1/10^{ème}), ce qui n'est pas acceptable, même de façon transitoire. La régularisation n'est de ce fait pas possible. La DDTM souhaiterait aussi connaître les besoins réels en eau de la commune de Galeria suite aux différentes opérations qu'elle a ou va engager (travaux de réhabilitation + compteurs).

Volet C : Animation, communication et sensibilisation

M. Pasquale SIMEONI présente les actions d'informations et de communication du Contrat de Rivière.

5. Clôture de la séance par Monsieur le Président du Comité de Rivière

M. Pierre GUIDONI clôt la réunion à 12h00 en remerciant les participants.